

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no 14/09 « Rapport accompagnant le budget 2010 »

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule :

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal d'Aubonne (annexe 1), la commission des finances (*ci-après Cofin*) a notamment pour mandat de rapporter au Conseil sur le budget communal.

A la suite du dépôt du budget 2010 (préavis 14/09) devant le Conseil communal lors de la séance du 27 octobre 2009, les membres de la Cofin ont procédé à l'examen des différents chapitres au cours du mois de novembre 2009. Une liste de questions a été ensuite communiquée à la Municipalité qui y a répondu en détail lors d'une séance commune réunissant M. le Syndic P-A Blanc, Monsieur L-E. Rossier Municipal en charge des finances, Monsieur David Golay Boursier et les membres de la Cofin, le 10 novembre 2009.

La Cofin remercie nos autorités pour les réponses apportées à nos diverses questions et relève que le budget communal a été établi par notre nouveau boursier communal, M. D. Golay qui a été félicité pour la qualité des documents fournis. La Cofin a relevé que la présentation du budget 2010 a gagné en clarté, que ce dernier est devenu plus lisible et compréhensible grâce aux nombreux commentaires complémentaires qui ont eu pour effet de limiter les questions au strict minimum. Au sujet du plan des dépenses d'investissement 2010, la Cofin a apprécié de voir figurer les numéros de préavis concernant les crédits déjà votés ou à voter en 2010 par le Conseil Communal.

2. Appréciations générales

Dans un contexte économique difficile et plein d'incertitudes, il n'est pas aisé d'élaborer un budget 2010 réaliste qui tienne compte des nombreux changements vécus ces dernières années en Suisse et à l'étranger. Au niveau cantonal, le PIB vaudois va pour l'année 2009 reculer de 1,3% tandis que le taux de chômage pourrait atteindre le seuil des 6% en 2010, ce qui repousse la reprise économique de 6 ou 9 mois. Si du côté des marchés financiers, l'horizon s'annonce meilleur, la reprise de l'économie n'aura assurément aucun effet sur le budget 2010.

Face à cette réalité, la Cofin a pris connaissance du projet de budget de l'exercice 2010 en le qualifiant de « conservateur » sachant que si ces dernières années, les comptes correspondants ont tous été excédentaires grâce notamment à des retours sur nos participations cantonales, il n'est pas sûr que le même scénario se répète en tenant compte d'une diminution de la taille du gâteau liée à la péréquation.

En tablant sur le résultat effectif des comptes de ces dernières années pour avoir un exercice excédentaire en 2010, la Municipalité fait preuve d'un certain optimisme que la Cofin ne partage pas.

En effet, si l'on bénéficie d'une conjoncture favorable, les résultats seront toujours supérieurs aux prévisions. Lorsque la situation se péjore, les prévisions doivent être revues à la baisse et, corollairement, des mesures pragmatiques et efficaces doivent être prises.

3. Appréciations particulières

Ce chapitre reprend quelques informations qui complètent les commentaires que l'on peut lire dans le rapport accompagnant le préavis municipal.

1. Administration générale

La Cofin relève que les charges de l'administration générale se stabilisent et que l'effectif du personnel traduit en EPT reste quasiment le même.

Les coûts des salaires sont en diminution en 2010 étant donné la disparition des doubles traitements liés à l'engagement du nouveau Greffier et du nouveau boursier. La Cofin espère que le nouveau règlement sur les statuts du personnel n'aura pas d'incidences sur la masse salariale budgétisée.

2. Finances

Le compte de régularisation du fond de péréquation et l'attribution au fonds de réserve peuvent être évalués plus précisément, bien que toujours de manière approchée, grâce à des modèles de calculs informatisés.

3. Domaines et Bâtiments

Les investissements à venir qui figurent dans le document indicatif annexé au budget 2010 auront une incidence sur les charges futures.

La Cofin s'est concentrée sur la politique suivie en matière d'attribution à des fonds de réserve pour les travaux d'entretien des immeubles et sur la politique de revalorisation des immeubles du patrimoine financier au bilan. Le Boursier applique rigoureusement les règles très précises qui figurent dans le plan comptable du Service de l'Intérieur et qui permettent une revalorisation jusqu'à concurrence de l'estimation fiscale.

Au niveau des achats, un montant important de CHF 116'200.- est prévu pour remplacer le mobilier des classes du collège du Chêne.

4. Travaux

L'évolution des parts/remboursements des collectivités publiques fait l'objet de projections plus sûres grâce à un lissage sur ces dernières années.

La politique en matière de prélèvements sur les fonds spéciaux ne laisse aucune marge de manœuvre, les règles étant fixées par l'Etat.

7. Sécurité sociale

Tous les éléments concernant notre participation aux frais de la prévoyance sociale et le remboursement de la participation à la facture sociale peuvent être évalué plus précisément, bien que toujours de manière approchée, grâce à des modèles de calculs informatisés.

Les chapitres 5, 6 et 8 n'apportent pas de commentaires particuliers.

4. Planification financière

Les dépenses d'investissements prennent l'ascenseur en 2010 pour s'élever à CHF 5'095'000.- contre 2'717'000.- en 2009 ce qui a pour effet de ramener la marge d'autofinancement à zéro pour les 4 prochaines années (voir graph. Evolution du compte de fonctionnement). A cet égard, la Cofin rappelle la volonté de la Municipalité annoncée au début de la présente législature tendant à maintenir la marge d'autofinancement à la hauteur de 2,5 millions.

La capacité de financement de l'endettement va se dégrader rapidement dès 2011 si aucun frein aux investissements n'intervient d'ici là.

5. Jugement global

La Cofin juge ce budget très optimiste et regrette qu'aucune mesure ne soit envisagée pour tenir compte de la situation économique difficile dans laquelle nous vivons. L'étude des différents ratios démontre que la santé financière de notre commune se détériore progressivement et que l'équilibre devient très fragile.

La capacité d'autofinancement de 1% en 2010 reste dans tous les cas préoccupante et ne s'améliore pas durant les années suivantes. Des priorités devront être définies par rapport à ce qui est indispensable, nécessaire et souhaitable afin d'éviter une fuite en avant qui aura à court terme des incidences fâcheuses sur la santé des finances communales. Il n'est pas rassurant de constater que les ratios de manière générale, bien que basés sur des estimations, sont en grande majorité insuffisants, et qu'ils se péjorent à moyen/long terme. Une baisse des rentrées fiscales et une évolution de la facture sociale en notre défaveur pourraient rapidement déséquilibrer le budget 2010.

Il appartiendra à la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil sur l'évolution de la situation au niveau des rentrées fiscales, de la facture sociale, des dépenses d'aides sociales, prestations complémentaires, etc. afin que ce dernier sur la base d'informations fiables et actualisées puisse, de manière pragmatique, prendre des décisions au sujet des crédits à voter en tout état de cause.

A la lecture de ce budget, la Cofin constate que la Municipalité ne propose pas d'autres voies pour maintenir en l'état, voire améliorer les finances communales. Les exercices précédents ont bénéficié d'une conjoncture favorable ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Continuer avec les mêmes espoirs et certitudes pourrait démontrer une réticence à intégrer une réalité préoccupante. La Cofin veut espérer qu'il n'en est rien.

6. Conclusion

La Cofin demande que la Municipalité mette tout en œuvre pour que ce budget permette en 2010 de maintenir l'équilibre et le maintien du taux d'imposition à 72% de l'impôt cantonal de base. Une politique d'investissements rigoureuse est nécessaire, quitte à différer ou à renoncer à certains projets. Dans le même esprit, elle demande dans la mesure du possible de compresser les budgets d'exploitation et de fonctionnement au cas où les comptes 2009 seraient déficitaires, afin de tenir compte des possibilités réelles à disposition.

Fondé sur ce qui précède, la commission des finances à l'unanimité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre en considération et de soutenir les réserves et propositions qu'elle formule et de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

adopte

le budget de l'année 2010 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 24'656'910.- aux dépenses, CHF 24'342'190.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 314'720.-;

Aubonne le 16 novembre 2009

**Au nom de la commission des
finances**

Le rapporteur :

Olivier Gétaz